

**Vasileios Symeonidis**

*Résumé*

**La condition des  
enseignant(e)s et la  
profession enseignante**

*Analyse des  
perspectives des syndicats  
de l'éducation*

**Mars 2015**

Pour lire le rapport dans son intégralité, s'il vous plaît cliquer ici:  
<http://educationin crisis.net/resources/ei-publications>



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación

5 boulevard du Roi Albert II, B-1210 Brussels, Belgium, [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)



## REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée et financée par l'Unité de la recherche de l'Internationale de l'Éducation. L'auteur souhaite adresser ses sincères remerciements à Guntars Catlaks et à Mireille De Koning, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'Internationale de l'Éducation, pour leurs conseils et leur aide tout au long de ce projet. L'auteur souhaite en outre remercier les dirigeant(e)s et les membres du personnel des syndicats qui ont consacré de leur temps pour répondre à cette enquête. C'est leur voix que ce rapport souhaite faire entendre, en espérant contribuer à l'élaboration future de politiques plus justes pour les enseignant(e)s. L'auteur souhaite enfin exprimer toute sa gratitude à Semil Earls pour son aide lors de la rédaction de ce rapport.

## BIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Vasileios Symeonidis occupe la fonction d'assistant de recherche au sein de l'Unité de la recherche de l'Internationale de l'Éducation. Avant son arrivée, il travaillait comme enseignant dans des écoles internationales. Diplômé d'un Master en Éducation internationale et comparative de l'Université de Stockholm, il détient également une Licence de Professeur des écoles. Ses recherches se concentrent principalement sur les politiques éducatives, l'éducation à la citoyenneté mondiale et la pédagogie critique.

## AVANT-PROPOS

Le document intitulé « La condition des enseignant(e)s et la profession enseignante – Analyse des perspectives des syndicats de l'éducation » repose sur une enquête exhaustive (menée auprès de 73 organisations membres de l'Internationale de l'Education (IE) de toutes les régions) ainsi que sur un examen de la littérature traitant des problématiques relatives à la condition des enseignant(e)s. Cette étude a été menée au cours du dernier trimestre 2014. Rédigé en 2015, ce rapport sur la condition figure au nombre des principaux documents qui sont venus étayer le Rapport du Comité d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) de l'IE.

Ce rapport évalue l'impact des politiques d'austérité découlant de la crise économique et financière mondiale dans un nombre non exhaustif de pays. Si la crise est venue mettre à mal les salaires et les conditions de travail, elle est également parvenue à ébranler les droits acquis dans un certain nombre de pays ou à servir de prétexte à un retour en arrière des libertés fondamentales (prenons à titre d'exemple les pressions exercées par la « troïka » – l'UE, la Banque centrale européenne et le FMI – en Grèce, où des considérations subjectives ont conduit à la violation des droits de négociation collective). Certaines conséquences des mesures d'austérité mal avisées sur l'éducation et sur cette génération d'élèves se ressentiront bien après la reprise de l'économie.

Les pays frappés par la crise ont, au même titre que de nombreux autres pays, pu assister à une hausse du travail précaire chez les enseignant(e)s et autres travailleurs/euses de l'éducation. Dans plusieurs pays, les contrats à court terme ou à durée déterminée sont venus remplacer les emplois sûrs. Cette tendance a entraîné dans son sillage une détérioration de la qualité de l'enseignement et de la formation des enseignant(e)s, ainsi que le retrait d'un nombre considérable d'enseignant(e)s du secteur de l'éducation. La pénurie d'enseignant(e)s, le cas échéant, rend également l'enseignement moins attrayant, dans la mesure où il a perdu de son « professionnalisme ». Bien qu'il se retrouve dans tous les secteurs de l'éducation, le travail précaire a été largement observé chez les travailleurs/euses de l'enseignement supérieur, de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement et de la formation professionnels, ainsi que des services de soutien à l'éducation.

Ces changements sont liés au problème plus vaste de la « déprofessionnalisation ». Outre les inquiétudes classiques liées à la condition des enseignant(e)s, mises en lumière dans les précédentes enquêtes de l'IE sur les salaires, les horaires et les conditions de travail, les syndicats affiliés ont fait état d'une détérioration de la



condition des enseignant(e)s découlant des pressions en faveur de la privatisation, de la concurrence, de relations d'emploi peu sécurisées et de politiques erronées relatives à l'évaluation et à la responsabilité, dont les évaluations à enjeux élevés.

La condition des enseignant(e)s repose sur la mise en œuvre des principes repris dans la Recommandation Organisation internationale du Travail/CEART concernant la condition du personnel enseignant (1996) et la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997). La déprofessionnalisation et les pressions exercées par les forces du marché et les mentalités axées sur le marché que l'on a pu observer ces dernières années ont ébranlé la reconnaissance et le respect de ces principes.

Le présent rapport sur la condition des enseignant(e)s n'est autre qu'une nouvelle preuve venant faire la lumière sur les menaces que ces réformes mal avisées font peser sur la condition des enseignant(e)s. Au vu du lien étroit entre les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage, ces mêmes menaces mettent également en danger l'éducation de qualité.

Cette étude vient de nouveau tirer le signal d'alarme au regard des dangers qui planent sur la profession enseignante, la condition des enseignant(e)s et l'exercice du droit à l'éducation, ainsi que sur l'éducation en tant que bien public. Cependant, cet avertissement n'atteint que celles et ceux qui sont prêt(e)s à l'entendre. Ces problématiques ne doivent pas être occultées par des intérêts privés ou une promotion rondement menée. Elles doivent au contraire être placées au centre d'un véritable débat de qualité à l'échelle mondiale sur l'avenir de l'éducation.

Fred Van Leeuwen  
Secrétaire Général

## RAPPORT OFFICIEL

En tant que fédération internationale représentant les enseignant(e)s et les travailleurs/euses de l'éducation du monde entier, l'Internationale de l'Education (IE) promeut et défend les droits et le statut de la profession enseignante. Réalisée à la demande de l'IE, cette étude souhaite mettre en avant le point de vue des syndicats de l'éducation en vue de mieux comprendre les facteurs qui viennent mettre à mal la condition des enseignant(e)s et des travailleurs/euses de l'éducation. L'objectif vise à réunir des données sur les divers aspects des politiques relatives aux enseignant(e)s et à servir de référence pour le travail de plaidoyer des syndicats. Ce rapport viendra également étayer le rapport de l'IE auprès du Comité conjoint Organisation internationale du Travail (OIT)/Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART).

Cette étude est subdivisée en plusieurs parties. La première partie consiste en une analyse de la littérature existante sur la condition des enseignant(e)s et s'appuie sur une étude de l'IE menée par Dr Linda Hargreaves et Dr Julia Flutter de l'Université de Cambridge, au Royaume-Uni. La seconde partie présente en détail les résultats de l'analyse comparative des données réunies lors de l'enquête mondiale envoyée à tous les syndicats affiliés de l'IE, en octobre 2014. Au total, 73 organisations membres, réparties à travers 55 pays, ont répondu à cette enquête. Enfin, le rapport se clôture par des conclusions et une série de recommandations visant à améliorer la condition des enseignant(e)s et des travailleurs/euses de l'éducation.

### Problématiques émanant de l'examen de la littérature existante

Cette étude porte sur le statut professionnel et le prestige du métier d'enseignant(e), qui ont été définis par Hoyle (comme mentionné par Hargreaves et Flutter, 2013, p. 5) de la façon suivante :

- **Prestige de la profession:** opinion du public sur la position relative d'une profession dans la hiérarchie des professions
- **Statut de la profession:** catégorie dans laquelle des groupes de personnes classent une profession (en d'autres termes, la question est de savoir si des groupes de personnes tels que les décideurs/euses politiques, les fonctionnaires, ou encore les spécialistes en science sociale considèrent ou non l'enseignement comme une profession).



- **Estime de la profession:** le regard que l'opinion publique porte sur une profession, en vertu des qualités personnelles dont les membres de la profession font preuve, selon l'opinion, dans le cadre de leur travail.

Comme en témoigne la littérature, la réalisation d'une enquête mondiale sur la façon dont les syndicats d'enseignants perçoivent la condition des enseignant(e)s dans leur propre pays entraîne inévitablement son lot de complexités. Il convient en effet de prendre en compte certains facteurs propres au contexte, tels que les problématiques aux niveaux sociétal et national, les caractéristiques de chaque système éducatif, les spécificités régionales et locales, l'organisation scolaire, ou encore les problématiques impliquant la profession enseignante. C'est pourquoi cette enquête a été conçue de façon à associer des questions factuelles et statistiques sur les différents systèmes éducatifs et la profession enseignante à des questions d'opinion sur les principales perceptions relatives aux enseignant(e)s et à l'éducation dans notre société actuelle.

## Principales conclusions de cette enquête

Les résultats de cette enquête révèlent que la condition des enseignant(e)s est liée aux aspects de l'éducation de qualité, et plus précisément, aux contextes socio-culturels et économiques, à la sécurité de l'emploi, aux salaires et aux conditions de travail, au développement professionnel des enseignant(e)s, à la représentation de la profession enseignante, à l'autonomie professionnelle, au dialogue social et à l'implication des enseignant(e)s dans la prise de décision.

L'examen des différents **contextes démographiques relatifs à l'éducation nationale** débouche sur les conclusions suivantes: l'objectif d'un investissement d'au moins 6 pour cent du produit intérieur brut (PIB) dans le budget de l'éducation n'a pas encore été atteint dans de nombreux pays, plus particulièrement en Afrique; la féminisation de la profession enseignante et l'attribution d'un nombre moindre d'heures pour les activités sortant du cadre de l'enseignement constituent des tendances principalement observées dans l'éducation de la petite enfance et l'éducation primaire; les questions relatives au personnel de soutien à l'éducation et les enseignant(e)s migrant(e)s ne sont pas assez documentées; et les groupes minoritaires sont sous-représentés au sein des travailleurs/euses de l'éducation dans plusieurs pays participants.

**L'opinion générale sur le statut de la profession enseignante** est considérée comme « moyenne » dans tous les secteurs de l'éducation, hormis celui de l'enseignement supérieur. Un statut inférieur est plus souvent attribué à l'éducation de la petite enfance

et à l'enseignement professionnel, ainsi qu'au personnel de soutien à l'éducation. Plus de la moitié des répondant(e)s ont signalé un déclin de la condition des enseignant(e)s au cours de ces dix dernières années. Nombre d'entre eux estiment que les différences de statut entre la profession enseignante et d'autres fonctions, ainsi que l'évolution de ce même statut au fil du temps, sont principalement liées aux salaires et aux conditions de travail, à la qualité des programmes de formation des enseignant(e)s, aux exigences nécessaires à l'entrée dans la profession, à l'image reflétée dans les médias, aux consultations des syndicats et des enseignant(e)s par le gouvernement, à la confiance dans le jugement professionnel des enseignant(e)s, ainsi qu'à l'ampleur des politiques axées sur le marché adoptées dans certains pays. Notamment dans les pays européens touchés par la crise, la condition des enseignant(e)s s'est considérablement détériorée au cours des dernières années, principalement en raison des mesures d'austérité imposées sur et par les gouvernements. Une tendance politique à la déprofessionnalisation de l'enseignement et à la déstabilisation des organisations d'enseignants a également été remarquée. Cependant, même dans les pays où les enseignant(e)s bénéficient généralement d'un statut élevé, les répondants ont signalé une dégradation de ce même statut engendrée par les tendances néolibérales qui s'immiscent dans le secteur de l'éducation. En outre, dans de nombreux pays, les médias tendent à véhiculer une image peu favorable des enseignant(e)s et des syndicats.

En termes **d'organisation des systèmes éducatifs**, si l'éducation est officiellement reconnue comme une responsabilité de l'Etat, de nombreux gouvernements actuels délèguent leur responsabilité de financement de l'éducation aux ménages. Qu'il s'agisse explicitement de privatisation de l'éducation ou que cela soit présenté sous d'autres termes, des politiques de privatisation ont été adoptées dans la majorité des pays participants. De surcroît, plusieurs syndicats ont indiqué que le matériel éducatif et les équipements d'enseignement n'étaient pas toujours gratuits ni d'une qualité suffisante. Les conclusions de l'enquête ont également révélé une tendance à l'association du statut de fonctionnaire à celui d'employé(e) contractuel(le), les enseignant(e)s jouissant d'un contrat à durée indéterminée et prenant leur retraite étant désormais remplacé(e)s par des enseignant(e)s tout droit sorti(e)s des bancs de l'école et embauché(e)s par le biais de contrats temporaires. Dans la plupart des cas, les autorités centrales ou régionales recourent à des enseignant(e)s bénéficiant du statut de fonctionnaire, alors que les enseignant(e)s contractuel(le)s sont employé(e)s par les autorités locales ou directement par les établissements d'enseignement.



Au regard du **recrutement, de la rétention et du développement professionnel des enseignant(e)s**, les résultats de l'enquête ont démontré que dans de nombreux pays, la qualification minimum requise pour accéder à la profession enseignante, notamment pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, est moins élevée que pour le niveau universitaire. En outre, les nouveaux/elles enseignant(e)s du secteur de l'enseignement supérieur ne sont pas toujours soumis(es) à une période d'essai. Plus de la moitié des répondant(e)s ont indiqué que les jeunes n'étaient pas attirés par la profession enseignante et tous les secteurs de l'éducation affichent d'ailleurs un taux d'attrition élevé. La plupart des syndicats, en particulier d'Afrique, ont déclaré souffrir d'une pénurie d'enseignant(e)s, alors que plus d'un quart des répondant(e)s ont indiqué que leur pays en comptait trop. De plus, dans de nombreux pays, la formation professionnelle continue et/ou initiale des enseignant(e)s n'est pas gratuite ni intégrée à la charge de travail des enseignant(e)s. L'enquête met en doute la qualité des programmes de formation professionnelle, qui ne permet pas de garantir l'évolution de la carrière dans la plupart des pays participants.

La section sur la **consultation de la profession en matière de problèmes éducatifs majeurs** signale que la crédibilité des enseignant(e)s a été mise à mal au cours des dernières années et que, dans la plupart des cas, les enseignant(e)s sont en partie tenu(e)s responsables des résultats scolaires évalués par le biais des résultats aux tests ou des inspections. La relation entre le gouvernement et les syndicats est décrite comme irrégulière ou conflictuelle, et est souvent associée à la capacité des syndicats à influencer les politiques et réformes en matière d'éducation. Lorsque les gouvernements consultent les syndicats, les thèmes abordés concernent davantage la politique que les questions pédagogiques. Les réunions, les courriels et les sites web représentent les moyens les plus utilisés par les syndicats pour communiquer avec leurs membres et recevoir leurs commentaires.

**Le salaire, les avantages et les conditions de travail** se sont dégagés comme les principaux facteurs influençant la condition et l'estime du personnel enseignant. Les résultats de l'enquête révèlent que l'amélioration ou la diminution des salaires et des conditions de travail au fil des années entraînait des répercussions proportionnelles sur la condition des enseignant(e)s. Pourtant, les conditions de travail, notamment, se sont dégradées au cours de ces dernières années, dans la plupart des pays participants. Certains syndicats ont déclaré que les salaires des enseignant(e)s étaient comparables à ceux des professions exigeant des qualifications semblables. En outre, on observe un manque considérable de mesures relatives à la sécurité sociale, notamment au regard des allocations de chômage, des frais de transport et des allocations de logement.



En termes de **liberté d'expression, d'association et de négociation collective**, les opportunités d'emploi et de carrière des enseignant(e)s sont généralement influencées par leurs opinions politiques ou leur militantisme syndical, et ce, dans nombre des pays participants. Dans les pays indiqués comme limitant la liberté syndicale, le droit de grève n'est pas reconnu ou rarement exercé. Dans la plupart des pays interrogés, les gouvernements autorisent la représentation syndicale lors des négociations collectives. Pourtant, différents cas d'annulation ou de modification unilatérale des accords collectifs au cours des dernières années ont été signalés.

Au regard des **libertés académiques et de l'autonomie professionnelle** dans l'enseignement supérieur, les enseignant(e)s de ce secteur ont davantage la possibilité de décider du contenu éducatif et des méthodes pédagogiques par rapport aux enseignant(e)s des autres secteurs. Cependant, la censure institutionnelle et le contrôle de l'enseignement et de la recherche par le gouvernement semblent être monnaie courante dans ce secteur. En ce qui concerne les **droits, devoirs et responsabilités institutionnels**, plus de la moitié des répondant(e)s ont souligné que l'autonomie institutionnelle était légalement protégée dans leur pays et que les enseignant(e)s pouvaient s'impliquer dans les instances dirigeantes de leurs institutions. Cependant, un nombre croissant d'universités dépendent de financements privés, ce qui entraîne des répercussions sur l'autonomie institutionnelle

En vue **d'améliorer la condition des enseignant(e)s**, les syndicats de l'éducation déclarent que tou(te)s les acteurs/trices du secteur de l'éducation devraient accorder la priorité à l'élaboration de politiques visant les objectifs suivants :

- Offrir une formation de qualité aux enseignant(e)s, ainsi que des opportunités de développement professionnel et des perspectives de carrière attrayantes;
- Améliorer les salaires et les conditions de travail;
- Garantir les libertés académiques, l'autonomie et la participation à la prise de décisions;
- Promouvoir un système d'éducation publique solide, placé au cœur des communautés locales, ainsi qu'une représentation positive des enseignant(e)s au sein de la société;
- Dialogue régulier entre les syndicats de l'éducation et le gouvernement. Un rôle plus actif des syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'éducation permet de garantir non seulement que les questions professionnelles et les conditions de travail des enseignant(e)s soient réellement abordées, mais également que les besoins des élèves soient entendus, étant donné que les enseignant(e)s sont les mieux placé(e)s pour comprendre ces besoins.



## Conclusions

L'analyse des résultats de l'enquête révèle le point de vue des syndicats de l'éducation sur de nombreuses problématiques qui affectent la condition des enseignant(e)s et le statut de la profession enseignante de différentes façons. Comme l'attestent notamment les réponses ouvertes des syndicats, la condition des enseignant(e)s est liée aux aspects de l'éducation de qualité, comme les définit généralement l'IE (2011, article 9) en termes de contexte et de culture. De façon plus précise, le statut des enseignant(e)s est clairement lié au contexte socio-culturel et économique national, à la sécurité de l'emploi, aux salaires et aux conditions de travail, au développement professionnel des enseignant(e)s, à la représentation de la profession enseignante, à l'autonomie professionnelle, au dialogue social et à l'implication des enseignant(e)s dans la prise de décision.

### 3.1 Contexte national

Cette enquête démontre que le contexte national doit être pris en compte si l'on souhaite que les conditions nécessaires au recrutement et à la rétention des enseignant(e)s dans la profession soient respectées. Les systèmes éducatifs nationaux doivent affronter différents défis soumis à des influences internes et externes. Certains d'entre eux peuvent venir menacer la condition des enseignant(e)s (p. ex. : la crise économique mondiale, la privatisation, les pénuries ou les excédents, le sous-financement et l'attitude du gouvernement). L'objectif consistant à investir une part considérable des budgets de l'Etat dans l'éducation, à hauteur d'au moins six pour cent du PIB, doit encore être atteint dans de nombreux pays, et plus particulièrement en Afrique, région où les incitations visant à assurer un nombre suffisant d'enseignant(e)s font encore défaut, menant ainsi à d'importantes pénuries d'enseignant(e)s, à des classes surchargées et à l'embauche de personnel non qualifié. Cependant, dans plusieurs pays développés également, la récession économique mondiale a entraîné l'adoption de mesures d'austérité qui ont non seulement considérablement affecté les salaires, les conditions de travail et l'autorité des enseignant(e)s, mais ont également conduit les responsables politiques à prononcer un discours défavorable aux enseignant(e)s, sapant ainsi la confiance de l'opinion publique dans la profession. Même dans les pays d'Asie-Pacifique tels que le Japon, la Malaisie, le Sri Lanka et la Corée du Sud, où les enseignant(e)s bénéficient généralement d'un statut élevé, la position restrictive du gouvernement à l'égard des enseignant(e)s et des syndicats – se traduisant par une restriction de la liberté d'expression, d'association et de négociation collective – peut entraîner le déclin de ce même statut.

Les syndicats affiliés s'inquiètent du nombre grandissant de mesures de privatisation excessives adoptées dans leur pays et associent leurs effets néfastes au récent déclin du statut des enseignant(e)s, affirmant que la concurrence, la précarité de l'emploi et les évaluations à enjeux élevés démotivent les enseignant(e)s et favorisent des conditions de travail instables. Ce problème se voit notamment alimenté par l'embauche de plus en plus fréquente d'enseignant(e)s sur une base contractuelle et par les craintes vis-à-vis de la sécurité de leur emploi. Les conclusions de l'enquête de l'IE ont révélé une tendance à l'association du statut de fonctionnaire à celui d'employé contractuel, les enseignant(e)s jouissant d'un contrat à durée indéterminée et prenant leur retraite étant désormais remplacé(e)s par des enseignant(e)s tout droit sorti(e)s des bancs de l'école et embauché(e)s par le biais de contrats temporaires. Associée aux taux élevés d'attrition rapportés par les syndicats, cette tendance explique pourquoi de moins en moins d'enseignant(e)s se voient proposé des emplois permanents. L'insécurité de l'emploi constitue donc l'une des raisons les plus plausibles justifiant pourquoi plus de la moitié des syndicats répondants ont indiqué que les jeunes ne considéraient pas l'enseignement comme une profession attrayante, des personnes non qualifiées étant de plus en plus embauchées comme enseignant(e)s dans leur pays.

Les salaires et les conditions de travail représentaient deux des principaux facteurs considérés comme étroitement liés au statut et à l'estime de la profession enseignante. Les résultats de l'enquête révèlent que l'amélioration ou la diminution des salaires et des conditions de travail au fil des années entraînait des répercussions proportionnelles sur la condition des enseignant(e)s. Et pourtant, les conditions de travail, notamment, se sont dégradées dans la plupart des pays participants au cours de ces dernières années. Au regard de la sécurité sociale, un manque considérable de mesures a été identifié au regard des frais de transport et des allocations de logement, qui constituent deux incitations primordiales pour les enseignant(e)s qui travaillent dans des régions rurales, isolées ou défavorisées.

Il n'est peut-être pas surprenant que les résultats de cette enquête indiquent que le développement professionnel des enseignant(e)s revêt une importance primordiale pour leur condition. Cependant, dans de nombreux pays, la qualification minimum requise pour accéder à la profession se révèle moins élevée que pour le niveau universitaire, notamment dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire. En outre, les nouveaux/elles enseignant(e)s du secteur de l'enseignement supérieur ne sont pas toujours soumis(es) à une période d'essai. De plus, une part importante des répondant(e)s a déclaré que dans tous les secteurs de l'éducation, la formation professionnelle continue et de base des enseignant(e)s n'est pas gratuite, ni intégrée à la charge de travail des enseignant(e)s. Fait assez alarmant: la qualité des programmes de formation professionnelle est mise en doute dans la plupart des pays



participants et ne garantit pas l'évolution de la carrière, considérée comme primordiale par les syndicats en vue de retenir les enseignant(e)s au sein de leur profession. Certains syndicats indiquent également que les opportunités de carrière des enseignant(e)s sont influencées par leurs opinions politiques et leur militantisme syndical.

Bien que la représentation sociale revête une importance capitale pour la condition des enseignant(e)s, la plupart des médias brossent un tableau négatif des enseignant(e)s et de leurs syndicats, parfois agrémenté de l'opinion des responsables politiques. Cette représentation se voit également influencée par la relation entre le gouvernement et les syndicats, souvent qualifiée d'instable et de conflictuelle. Les résultats de l'enquête de l'IE démontrent que la relation établie entre les syndicats et le gouvernement est liée à la capacité des syndicats à influencer les politiques et réformes en matière d'éducation. Alors que le gouvernement est davantage susceptible de consulter les syndicats sur des questions politiques, il y fait rarement appel au regard de l'éducation. Les syndicats attribuent toutefois une importance majeure à ce que la voix des enseignant(e)s soit entendue sur les thèmes liés à leurs activités quotidiennes, ainsi qu'à leur participation au dialogue social et à la prise de décisions sur des questions permettant d'améliorer leur condition.

Cette étude soutient également que la condition des enseignant(e)s varie en fonction du secteur de l'éducation concerné. Les enseignant(e)s de l'EPE et le PSE bénéficient d'un statut inférieur à celui des enseignant(e)s des autres secteurs, notamment par rapport à l'enseignement supérieur. Dans le cadre de l'EPE, la plupart des syndicats ont indiqué que des exigences moins strictes régissaient l'entrée dans la profession, que les enseignant(e)s disposaient de moins de possibilités d'obtenir un contrat permanent, et que les conditions de travail et le salaire n'étaient pas acceptables. Les femmes sont plus fortement représentées dans les secteurs de l'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire, les hommes se retrouvant davantage dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ce pourcentage mis en regard du statut et du salaire des enseignant(e)s permet d'identifier un lien entre la féminisation de la profession enseignante, le déclin du statut et la diminution des niveaux de rémunération, une corrélation qui vient réaffirmer le point de vue de l'UNESCO (comme mentionné par Hargreaves et Flutter, 2013, p. 14) sur le statut et la féminisation de la profession enseignante. Dans l'ensemble, les enseignant(e)s de l'enseignement primaire et de l'éducation de la petite enfance sont désavantagé(e)s, car leur charge de travail n'est pas suffisamment répartie entre les heures d'enseignement et les heures consacrées à l'organisation, à la préparation et à l'évaluation des travaux des élèves.

Dans l'enseignement supérieur, les enseignant(e)s ont davantage la possibilité de décider du contenu éducatif et des méthodes d'enseignement par rapport aux

enseignant(e)s des autres secteurs, ainsi que de s'impliquer dans les instances dirigeantes de leurs institutions. Cependant, la censure institutionnelle et le contrôle de l'enseignement et de la recherche par le gouvernement semblent être monnaie courante dans le secteur de l'éducation. Dans de nombreux pays, les établissements d'enseignement supérieur dépendent de sources de financement privées.

### 3.2 Recommandations politiques

Attirer des talents motivés dans la profession, leur fournir les moyens de devenir des professionnel(le)s de haute qualité et les motiver à rester dans l'éducation, constituent des critères déterminants pour toute recommandation politique relative à la condition des enseignant(e)s. Étant donné que le statut professionnel et le prestige du métier d'enseignant(e) revêtent une importance capitale pour les systèmes éducatifs, les recommandations politiques formulées dans cette enquête sont les suivantes:

- Les autorités nationales doivent veiller à ce qu'au moins six pour cent de leur PIB soient alloués au financement de l'éducation, garantissant ainsi un développement équilibré de tous les secteurs de l'éducation. L'offre d'une éducation de qualité gratuite relevant de la responsabilité publique de l'Etat, les gouvernements sont tenus de réglementer l'expansion de l'éducation privée et de ses répercussions sur l'équité et l'éducation de qualité. L'IE (2011, article 4) estime non seulement que la privatisation dans et de l'éducation vient mettre à mal la réalisation du droit à l'éducation, l'égalité et la qualité de l'éducation, mais également que l'éducation ne doit pas être soumise aux règles commerciales des traités commerciaux.
- La réalisation d'une éducation de qualité implique l'assistance des enseignant(e)s par un personnel de soutien à l'éducation qui bénéficie d'un statut, d'un salaire et de conditions de travail identiques à ceux des autres employés du secteur de l'éducation qui possèdent les mêmes qualifications.
- L'entrée dans la profession et l'évolution de la carrière doivent être exemptes de toute discrimination fondée sur le genre, la race, l'orientation sexuelle, le handicap, les croyances religieuses, culturelles ou politiques, l'appartenance à un syndicat ou encore le militantisme. La migration des enseignant(e)s constituant un phénomène croissant aux quatre coins de la planète, l'accès à de meilleures données sur le sujet s'avère essentiel à la compréhension de cette tendance et de son impact (Caravatti et al., 2014).
- Les nouvelles recrues doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle, de haute qualité et régie par des normes strictes, qui doit être intégralement financée. Les autorités nationales doivent assurer une formation initiale préalable pour toutes les nouvelles recrues à un enseignement qui couvre les connaissances, la

pédagogie et une formation au diagnostic des besoins d'apprentissage des élèves, avec suffisamment de temps pour développer ces compétences (Campagne mondiale pour l'éducation et Internationale de l'Éducation, 2012, p. 4). Au cours de leur carrière, les enseignant(e)s doivent avoir accès à une formation professionnelle continue gratuite, comprise dans leur charge de travail annuelle, et être en mesure de déterminer leurs propres besoins en matière de développement professionnel. La participation à des programmes de développement professionnel doit favoriser de nouvelles opportunités d'évolution professionnelle pour tou(te)s les enseignant(e)s.

- La condition des jeunes enseignant(e)s et du personnel de soutien à l'éducation mérite une attention particulière, notamment dans le contexte actuel de hausse des emplois précaires. La stabilité et la sécurité de l'emploi dans tous les secteurs de l'éducation doivent être protégées en vue de veiller à ce que les enseignant(e)s conservent leurs fonctions, en particulier dans les pays frappés par les pénuries.
- Les autorités publiques doivent proposer différentes incitations afin de garantir une offre adéquate d'enseignant(e)s, ainsi que leur disponibilité. C'est grâce à une formation initiale suffisante, au recrutement d'enseignant(e)s qualifié(e)s, à la formation en cours de service des enseignant(e)s non qualifié(e)s actuellement employé(e)s, à des salaires compétitifs et à des conditions de travail décentes, qu'il sera possible de pallier les pénuries d'enseignant(e)s. Afin de remédier au problème d'excédent et de répartition inéquitable des enseignant(e)s qualifié(e)s, il convient de mettre en place une meilleure organisation du personnel et des normes professionnelles plus élevées régissant l'entrée dans la profession.
- Il est urgent d'améliorer l'attrait de la profession enseignante. L'IE (2011, article 30) déclare qu'il relève de la responsabilité des autorités publiques et des dirigeant(e)s des institutions éducatives de veiller à ce que la profession enseignante reste attrayante, en assurant que les conditions de travail, les mesures de sécurité sociale, les plans de retraite et les salaires soient comparables à ceux d'autres professions exigeant le même niveau de qualifications. Le renforcement de la capacité des enseignant(e)s à exercer leur jugement professionnel et leur implication dans l'ensemble du processus décisionnel – de l'élaboration à l'évaluation – figurent parmi les mesures supplémentaires permettant aux enseignant(e)s de se sentir dignes de confiance et respecté(e)s par la société. Leur participation au processus décisionnel peut garantir que les réformes éducatives soient fondées sur une analyse des besoins et correspondent aux priorités identifiées par les écoles et autres acteurs locaux (Verger et al., 2013). Une culture reposant sur la confiance plutôt que sur des enjeux élevés peut améliorer la confiance en soi des enseignant(e)s.
- Les gouvernements doivent promouvoir une image positive des enseignant(e)s et de leurs organisations. Les enseignant(e)s ne doivent pas être tenu(e)s responsables

des défis auxquels font face les systèmes éducatifs. Une relation de soutien et de collaboration mutuelle entre le gouvernement et les syndicats de l'éducation requiert un processus de dialogue social qui « doit avoir pour but d'améliorer la qualité et le statut de l'éducation, ainsi que les normes et les conditions professionnelles » (IE, 2011, article 38). Par conséquent, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective doivent être protégés, tout comme le droit de grève.

- Tous les secteurs de l'éducation doivent être dûment respectés pour leur contribution à la société. Notamment pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, des mesures – telles que la rémunération des heures consacrées aux activités sortant du cadre de l'enseignement, la sécurité de l'emploi, et la garantie d'un salaire et de conditions de travail décentes – doivent être adoptées de sorte à rehausser le prestige de la profession enseignante dans ces secteurs

---

## Références

**Caravatti, M. L., Lederer, S. Mc., Lupico, A. et Van Meter, N. (2014).** *Pour la migration et la mobilité des enseignant(e)s*. Bruxelles: Internationale de l'Education.

**Internationale de l'Education (2011).** *Document politique sur l'éducation: Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir*. Tel qu'adopté par le 6e Congrès mondial de l'IE, organisé au Cap, en 2011.

**Campagne mondiale pour l'éducation et Internationale de l'Education (2012).** *Fin à la pénurie d'enseignant(e)s qualifié(e)s*. Johannesburg: Campagne mondiale pour l'éducation.

**Hargreaves, L. et Flutter, J. (2013).** *La condition des enseignant(e)s et le statut de la profession enseignante: une étude préliminaire pour l'Internationale de l'Education*. Document non publié, Ministère de l'Education, Université de Cambridge, Royaume-Uni.

**Verger, A., Altinyelken, H. K. et De Koning, M. (2013).** *Global Managerial Education Reforms and Teachers: Emerging policies, controversies and issues in developing countries*. Bruxelles: Internationale de l'Education.

Offre et disponibilité des enseignant(e)s

**Perspectives de carrière attrayantes**

**Enseignement de qualité**

**Enseigner Education** Liberté syndicale

et négociation collective **Formation**

**des enseignant(e)s Développement**

**professionnel Dialogue social**

**Conditions de travail** Personnel de

soutien à l'éducation **Liberté**

**académique Salaires Sécurité de**

**l'emploi Respect Consultation**

Syndicats de l'éducation



**Education  
International**

5, boulevard du Roi Albert II - B-1210 Brussels  
[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)

L'internationale de l'Education est la fédération syndicale mondiale représentant 30 millions d'enseignants, de professeurs et de travailleurs de l'éducation, du préscolaire à l'université, dans plus de 173 pays et territoires à travers le monde.

ISBN 978-92-95100-88-6 ( PDF )